



Enquête social suite plainte de mon ex sur mon mari

Par **ptitlardon**, le **17/04/2014** à **12:03**

Bonjour,
J'ai un fils d'une première union et je me suis remarié et j'ai une petite fille de cette seconde union.
Nous avons avec mon ex des rapports plus que tendus, lui et sa femme ont fait un signalement l'an passé et nous avons eu la visite de travailleurs sociaux mais le dossier a été classé sans suite.
Récemment, suite à des altercations répétées entre mon fils et moi (il est âgé de 11 ans), face à son agressivité et son refus total d'obéissance envers moi, mon mari qui n'est pas son père l'a recadré un peu durement en le prenant par le col et en le secouant pour lui expliquer en haussant le ton le respect des adultes. Mon fils n'est pas habitué à cela car son père ne le secoue pas et ne le tape jamais pas même une gifle.
En partant au collège, il a appelé son père et ils sont allés portés plainte au commissariat pour coups et blessures contre mon mari. Garde à vue de 24h pour mon mari, après expertise médical de mon fils qui n'a rien donné puisque mon mari est sorti, j'ai décidé de le confier à son père et de faire inverser le droit de visite.
Suite à cela, nous avons une nouvelle enquête des services sociaux pour évaluer la situation. Ils m'ont entendu hier mais trouvait que je défendais plus mon mari que mon fils. il faut savoir que mon fils est manipulé par son père qu'il adore et ferait tout pour lui. C'est pour moi un règlement de compte d'une séparation que mon ex n'a pas digéré même s'il a refait sa vie.
Les services sociaux vont voir mon fils et veulent aussi voir mon mari. Et ensuite ils rendront leurs conclusions au juge. Quelqu'un a-t-il déjà été dans ce cas ?
Que peut-il se passer puisque mon fils ne vit de toute façon plus chez nous ? Et peut-on s'en prendre à notre fille alors que l'enquête ne porte pas sur elle ?
Merci de vos réponses, je stresse un peu.